

La justice française jugera les réseaux p2p américains

La SPPF a obtenu gain de cause. La **Société des producteurs de phonogrammes français** qui représente les labels indépendants peut, par une décision du TGI de Paris, poursuivre les éditeurs étrangers de plates-formes [p2p](#). Dans le [collimateur](#) : Vuze (ex-Azureus), Shareaza, LimeWire et même le portail Sourceforge qui héberge le code source de Shareza. Le Tribunal de Grande Instance de Paris aura estimé qu'il était **territorialement compétent** pour juger de ces affaires.

Dans un de ces visas, la Cour se positionne : « *Les juges Français ont considéré qu'ils étaient pleinement compétents dans la mesure où la SPPF avait démontré un **lien substantiel entre les faits dommageables***

allégués et le dommage subi en France par ses membres, par la production de procès-verbaux constatant que des phonogrammes relevant de son répertoire étaient échangés par des Internautes situés en France grâce à ces logiciels P2P ». Le lien retenu par le législateur est donc le **préjudice subi par les représentants des auteurs sur le territoire français**.

La justice peut donc se baser sur « l'amendement Vivendi » de la loi DADVSI promulguée en 2006. Cet attendu définit comme un **délit pénal** le fait « *d'éditer, de mettre à la disposition du public ou de communiquer au public, sciemment et sous quelque forme que ce soit, un logiciel manifestement **destiné à la mise à disposition du public non autorisée d'œuvres ou d'objets protégés*** ». Une position qui pose alors les conditions selon lesquelles seront formulées les poursuites. Dans le cadre d'une **défense extra-territoriale**, on est en droit de se demander dans quelle mesure les accusés se défendront-ils.

Toujours est-il que les éditeurs convaincus de [piratage](#) encourrent **trois ans d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende**. De quoi encourager le développement de nouvelles plates formes légales.

De son côté, **LimeWire** se dit à la recherche de **nouveaux modèles légaux** afin de continuer son activité. Des avancées qui laissent donc présager de ce que sera le paysage du téléchargement à l'avenir.